Nations Unies COPUOS/LEGAL/T.799

## COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE Sous-Comité juridique

Transcription non éditée

**799**° séance Jeudi 2 avril 2009, à 10 heures Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 22.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 799<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous allons poursuivre et je l'espère terminer l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique".

En fonction de la disponibilité du projet de rapport du groupe de travail 6 a) "Définition et délimitation de l'espace", dans toutes les langues, nous allons passer à l'adoption du rapport au titre de ce point 6 de l'ordre du jour.

À la fin de la matinée, le groupe de travail sur le point 11 se retrouvera pour sa cinquième séance.

Avez-vous des questions ? Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais]: Merci. Je voulais simplement vous informer que maintenant nous avons dans toutes les langues le projet de rapport du président du groupe de travail sur la "Définition et la délimitation de l'espace", document A/AC.105/C.2/2009/DEF/L.1. Vous êtes saisis de ce document et vous pourrez l'adopter après l'examen du point 12 de l'ordre du jour. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci pour cette information.

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique en 2010 (point 12 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Nous allons continuer l'examen du point 12, "Les propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique lors de sa prochaine session".

Le secrétariat a préparé le document CRP.19 reflétant le consensus dégagé lors de nos débats sur l'ordre du jour provisoire du Sous-Comité juridique pour sa quarante-neuvième session en 2010, et contenant également des propositions de nouveaux points qu'on pourrait inclure à l'ordre du jour des sessions futures du Sous-Comité. Je voudrais également vous informer que les débats concernant la proposition de la Colombie et de l'Arabie saoudite seront également reflétés dans le rapport du Sous-Comité.

Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir ? La Chine.

M. Yu XU (Chine) [interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. J'hésite un petit peu à intervenir à ce stade, mais nous avons du mal à comprendre les termes dans le nouveau point proposé par l'Arabie saoudite, présenté dans la nouvelle version. "Diffusion de l'imagerie spatiale", "space images". Nous n'avons pas la version en chinois, mais nous aimerions savoir ce que l'on entend par "space images", imagerie spatiale? Dans la proposition d'origine on parle de space imaging alors que là on parle de space images. Je voudrais savoir ce que

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



l'on entend par *space images*, les images. Est-ce que cela concerne la Lune et les autres corps célestes et les images de la surface de la Terre ? Je ne sais pas. Merci, Monsieur le Président.

- Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Merci pour cette contribution à nos travaux. Peut-être que notre collègue de l'Arabie saoudite pourrait préciser sa pensée. Vous avez la parole, Monsieur.
- **M. M. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [interprétation de l'anglais] : [Pas de microphone].
- Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Pour les raisons explicitées par la Chine, est-ce que vous voulez modifier votre proposition.
- M. M. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [interprétation de l'anglais] : [Pas de microphone]. C'est l'observation de la Terre, les imageries satellitaires d'observation de la Terre, Earth observation satellite images, les images satellitaires d'observation de la Terre.
- Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je pense que le représentant de la Chine est satisfait. Pouvez-vous relire l'ensemble de cette proposition.
- M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais]: Le secrétariat a noté la proposition suivante. On dirait : "Réglementation de la diffusion des images satellitaires d'observation de la Terre sur la toile, the world wide web".
- Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: D'autres commentaires sur ce nouveau point à l'ordre du jour? Cela ne semble pas être le cas. Puis-je considérer que nous avons terminé l'examen de ces points à inclure à l'ordre du jour provisoire de la session de 2010 du Sous-Comité juridique. Très bien. Il n'y a pas de difficultés. Il en est ainsi décidé.

## Adoption du rapport du groupe de travail sur le point 6 a), "Définition et délimitation de l'espace"

Document A/AC.105/C.2/2009/DEF/L.1

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Nous allons maintenant passer à l'adoption du rapport du groupe de travail sur le point 6 a), "Définition et délimitation de l'espace".

Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la dernière séance du groupe de travail sur le point 6 a) de l'ordre du jour, "Définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique". Comme vous le savez, le président du groupe de travail, M. Monserrat Filho, a dû quitter Vienne la semaine dernière et il m'a demandé de l'aider avec

l'adoption du rapport du groupe de travail qui a été préparé pendant sa présence ici. Je vous demanderai de me permettre de passer à l'adoption de ce rapport en ma qualité de président en exercice de ce groupe de travail. Vous êtes saisis du document A/AC.105/C.2/2009/DEF/L.1, dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Nous allons donc procéder à l'adoption paragraphe par paragraphe du rapport de ce groupe de travail, document DEF/L.1, projet de rapport du président du groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe premier. Pas d'objections. Adopté.

Paragraphe 2

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 2. Pas d'objections. Adopté.

Paragraphe 3, alinéas a), b), c), d), e)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Paragraphe 3. a), b), c), d), e). Y a-t-il des objections au paragraphe 3 dans sa totalité? Non. Il en est ainsi décidé. Merci.

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 4. Y a-t-il des objections ? Non. Adopté.

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 5. Des objections ? Non. Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 6. Y a-t-il des objections ? Non. Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 7

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 7. Y a-t-il des objections ? Non. Adopté.

Paragraphe 8

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 8. Y a-t-il des objections ? Non. Adopté.

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 9. Y a-t-il des objections ? Non. Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 10

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 10. Y a-t-il des objections ? Non. Adopté.

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Paragraphe 11. Des objections? Non. Adopté.

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 12. Y a-t-il des objections ? Non. Adopté.

Paragraphe 13, alinéas a), b), 1), 2)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Paragraphe 13, alinéa a), b), 1), 2). Le paragraphe 13 dans sa totalité. Y a-t-il des objections? Non. Il en est ainsi décidé. Le paragraphe est adopté.

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 14. Y a-t-il des objections ? Non. Il en est ainsi décidé. Adopté.

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 15. Y a-t-il des objections ? Non. Il en est ainsi décidé.

Le document dans son ensemble maintenant. Y a-t-il des objections à son adoption, des observations ? Non. Le rapport est adopté dans son ensemble.

Permettez-moi d'abord d'exprimer ma reconnaissance à toutes les délégations pour l'esprit de coopération très constructif dont elles ont fait preuve durant les travaux de ce groupe de travail lors de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique. Je tiens à remercier en particulier le président de ce groupe de travail, le Pr Monserrat Filho qui malheureusement n'est pas là, pour sa direction éclairée des travaux, et je demanderai gentiment à la délégation du Brésil de bien vouloir lui transmettre nos plus vives félicitations. Merci beaucoup.

Je peux donc maintenant déclarer close la troisième réunion du groupe de travail sur le point 6 a) de l'ordre du jour, à savoir la "Définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique".

Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant continuer. Non. Pardon, excusez-moi.

Je dois redéclarer ouverte la 799<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité juridique du COPUOS. Le rapport du groupe de travail vient d'être adopté par vous, Mesdames et Messieurs. Celui-ci sera inclus dans le document A/AC.105/C.2/2009/DEF/L.1.

J'ai maintenant le plaisir de vous informer que le groupe de travail sur le point 6 a) de l'ordre du jour, comme vous le savez, a conclu ses travaux lors de cette session du Sous-Comité. Il s'est réuni à quatre reprises au cours desquelles il a été en mesure de formuler toute une série de recommandations et d'adopter une série de décisions qui constituent, je crois, une bonne base pour son travail à venir, notamment lors de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique qui aura lieu en 2010.

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de ce groupe de travail pour adoption, de le présenter au Sous-Comité. Je voudrais savoir s'il y a des observations, des objections, des souhaits ? Non. Je vous remercie. *Le rapport est donc adopté*.

Vous savez que j'ai deux scripts, en fait, c'est pour ça que je suis un peu perdu, il faut que je jongle avec les scripts. Le secrétariat m'aide bien sûr dans cette tâche. Je préfèrerais la prochaine fois, le secrétariat, ne disposer que d'une version du script.

Je vais donc suspendre la séance, Mesdames et Messieurs, pour que le groupe de travail sur le point 11, à savoir "Les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", puisse tenir sa cinquième réunion.

Mais avant de ce faire, je vais vous rappeler le programme pour cette après-midi. Nous nous réunirons à partir de 15 heures, comme d'habitude. À partir de 15 heures, nous procèderons à l'adoption de la première partie du rapport du Sous-Comité juridique sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le secrétariat m'a promis que cette première partie du rapport du Sous-Comité juridique sera mis à disposition des délégués, dans toutes les langues, au cours de la pause-déjeuner. Je vous en remercie.

Y a-t-il des questions, des observations, sur cette proposition que je viens de vous faire? Non. La séance est donc suspendue jusqu'à 15 heures. Je vous remercie.

La séance est levée à 10 h 42.